|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *LOGO SCC POSITIF-RVB* | ***Société Centrale Canine 155 avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers***  ***Commission Nationale Education***  ***et Activités Cynophiles***  ***Président Jean Claude Métans*** | C:\Users\moi\Documents\Scanned Documents\140526182535-001.jpg |

Préfecture de………

**Modèle de Projet de courrier pour les CTT à destination des clubs pour envoi aux préfectures (le marquage jaune est à supprimer mais à compléter)**

Madame la préfète, Monsieur, le préfet

Nous comptons sur le territoire de notre département XXXX structures associatives qui dispensent des cours d’éducation canine pour l’intégration sociale du chien dans la société et XXX structures animant une école du chiot, apportant ainsi un véritable service public aux possesseurs de chiens.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les effets négatifs de la situation actuelle sur l’éducation sociale des chiens et le risque de dégradation de leur comportement suite aux fermetures des cours d’éducation organisés dans les clubs de notre département.

Notre club, adhérent de l’association canine territoriale de …………organise pour ses adhérents, des séances d’éducation canine pour la bonne sociabilité du chien et son intégration harmonieuse dans l’espace public.

**Que faut-il entendre par éducation canine ?**

Dans le respect du bien-être animal, nos méthodes d’éducation canine sont basées sur la méthode naturelle ou méthode éthologique en bannissant toute utilisation de moyens coercitif, agressifs ou brutaux. Nous aidons et formons les propriétaires à obtenir des chiens citoyens, agréables à vivre.

Des maîtres responsables et des chiens joyeux. Une intégration harmonieuse des chiens dans la société et dans les villes.

Nous disposons de deux outils principaux pour parvenir à notre mission :

* **L’école du Chiot, structure particulière labellisée SCC** accueille les chiots âgés de mois et plus.

**Des apprentissages adaptés, des leçons ludiques, pas de contraintes, que du jeu et du plaisir : voilà le concept de l’école du chiot.** L’école du chiot est une structure particulièreau sein du club d’éducation canine. Sur un terrain dédié, avec des obstacles et des parcours adaptés, le chiot va apprendre les rudiments de l’éducation, des bonnes règles de société et apprendre à vivre avec des congénères. Une formation dispensée par un moniteur spécifiquement formé. Leurs propriétaires apprennent les bonnes attitudes, les chiots sont sociabilisés.

* **L’éducation familiale** qui s’adresse aux chiens adultes pour perfectionner voire apprendre les règles d’une vie harmonieuse de chien en société.

Dispensés par des moniteurs diplômés, ayant suivi une formation avec le concours de vétérinaires comportementalistes, tous les cours sont collectifs, en plein air, dans des terrains sécurisés.

* Les chiens sont conduits par leurs maîtres, ils travaillent individuellement, à des distances les uns des autres de plusieurs mètres.
* **N**ous évoluons en plein air sur des terrains d’une surface règlementaire minimum de 1 200 M² (30 x 40 mètres)

La conséquence du premier confinement, auquel nous nous sommes soumis, a été la fermeture, pendant trois mois, de tous nos clubs.

Nonobstant l’aspect financier de cette fermeture, nous ne vivons que sur les cotisations de nos adhérents, à la réouverture nous avons retrouvé des chiens, notamment les chiots, qui avaient perdu une grosse partie de ce qu’ils avaient acquis d’éducation. Et des maîtres désolés de cette situation.

Et pourtant, le strict respect des contraintes sanitaires édictées par les autorités, renforcées par l’action pédagogique de l’encadrement des clubs, nous a permis alors de n’avoir aucun cluster à déplorer.

**Nous nous trouvons à nouveau devant une interdiction de faire fonctionner nos clubs.**

* Nous travaillons en extérieur,
* Nous sommes capables de respecter les gestes barrières, notamment la distanciation physique.
* Nous sommes capables de mettre à disposition de nos adhérents du gel hydroalcoolique.
* Nous portons tous, sans exception les masques de protection.
* Nous sommes capables d’organiser des sens de circulation pour éviter les croisements, d’instaurer des sens de circulation.
* Nous avons fermé les club-houses, supprimés les pause-café, etc.

***Il est primordial que nous puissions reprendre dès maintenant, a minima, notre cœur de métier : l’éducation canine, l’école du chiot bien sûr, mais aussi les chiens adultes.***

Pour les autres activités, nous sommes à votre disposition pour envisager les conditions d’une reprise, notamment la formation des encadrants, les entraînements à la compétition, puis enfin les concours.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions que vous jugerez utile.

Bien sûr, dès que vous nous aurez donné l’autorisation préfectorale, nous demanderons à tous nos clubs de se rapprocher de leur municipalité pour obtenir également de leur part l’autorisation de reprise d’activité.

Dans l’attente de votre réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d’agréer, Madame la Préfète, Monsieur le préfet, l’assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le XX décembre

M ou Mme X

Président du club ….